



**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	3
Présents	26	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 mars 2016, après convocation légale reçue le 2 mars 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAYE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEURE),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Sylviane VERGIER, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

Etaient Absents non représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, M. Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monteux – Mise à disposition de voirie et d'espaces verts du Quartier Fontaite
Breynat**

Monsieur Claude PARENTI, Vice-président, indique à l'assemblée que par délibération N°2 du 9 décembre 2013, la commune de Monteux a délibéré pour mettre à disposition de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat la voirie et les espaces verts des parcelles mentionnées ci-dessous :

Cédant	Parcelles	Superficie
L'ASL la Lône	M2141, 2143 et 2144	972 m ²

Nom de la voie ou de la portion de voie	Longueur en mètre
Impasse des Arums	45 m
Impasse des Coquelicots	50 m
Impasse Narcisses	22 m

Etant donné que la Communauté de Communes est compétente en matière de voirie et d'espaces verts, il est demandé au Conseil Communautaire d'accepter cette mise à disposition.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire, Monsieur Claude PARENTI, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la mise à disposition de la voirie et des espaces verts des parcelles mentionnées ci-dessous :

Cédant	Parcelles	Superficie
L'ASL la Lône	M2141, 2143 et 2144	972 m ²

Nom de la voie ou de la portion de voie	Longueur en mètre
Impasse des Arums	45 m
Impasse des Coquelicots	50 m
Impasse Narcisses	22 m

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,

